

# Mémoire présenté dans le cadre des consultations sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

4 Avril 2016

Par : Éric Desmarais

## **PRÉSENTATION DE L'AUTEUR :**

Titulaire d'une maîtrise en arts visuels et médiatiques de l'UQAM, Éric Desmarais est depuis 2011 directeur général du centre en art actuel Sporobole, organisme dédié à la recherche, à la production, à la diffusion et à la formation en art visuel, en art numérique, en art sonore et en art vidéo. Actif depuis 1973, l'organisme occupe un immeuble de plus de 12 000 pieds carrés situé au centre-ville de Sherbrooke et offre à la communauté locale, nationale et internationale l'accès à des laboratoires de création numérique à la fine pointe de la technologie. Il est le seul centre d'artistes autogéré de l'Estrie.

Éric Desmarais est aussi président du Conseil québécois des arts médiatiques. Reconnu depuis 2003 comme le regroupement national des arts médiatiques au Québec, le CQAM regroupe, représente et défend les créateurs professionnels indépendants, les travailleurs culturels et les organismes se consacrant aux arts médiatiques.

Avant propos :

Compte tenu des délais extrêmement courts pour le dépôt des mémoires avec prise de parole lors de la tournée de consultation, ce mémoire est déposé en mon nom propre seulement. Les propos qui y sont exprimés n'engagent ainsi que son auteur et peuvent ne pas refléter l'opinion des organismes où il est impliqué.

## RÉSUMÉ :

S'appuyant sur une analyse prospective des mutations à l'œuvre dans le nouvel environnement numérique mondial, ce mémoire présente quelques pistes de solutions pour assurer une mise à jour des pratiques artistiques et culturelles québécoises dans une époque subissant de profondes mutations.

Le chapitre 1 aborde les enjeux reliés aux arts et à la culture dans l'ère numérique. En définissant le numérique comme une transformation profonde de toutes les facettes de la société humaine au moins aussi importante que celles survenues lors de la révolution industrielle, l'auteur suggère de prioriser le soutien aux artistes, aux organismes et aux entrepreneurs culturels numériques afin de s'assurer que la culture québécoise participe à la redéfinition mondiale actuelle des arts et de la culture, de leurs rôles sociaux et des modèles économiques qui les soutiennent. L'auteur suggère aussi d'agir avec prudence dans l'établissement d'une définition du numérique qui ne tiendrait pas assez compte de l'importance et de la profondeur des changements en cours. Il suggère que ce sont les acteurs du milieu culturel eux-mêmes qui sont les plus aptes à inventer et créer les nouvelles pratiques artistiques et les nouveaux modèles économiques, les pouvoirs publics devant principalement agir en soutien à cette recherche. Les actions gouvernementales ne peuvent se contenter d'assurer aux arts et à la culture québécoise une présence en ligne et sur différentes plateformes numériques, elles doivent soutenir prioritairement la recherche de nouveaux modèles adaptés à ces changements.

Quatre axes principaux y sont définis : 1. le soutien aux artistes numériques, 2. le soutien à l'implantation d'incubateurs artistiques numériques sur tout le territoire québécois, 3. le soutien à la création de programmes de recherche et de création interdisciplinaires souples et fortement axés sur le numérique et 4. le soutien à l'expérimentation et au développement de nouveaux modèles économiques

Le chapitre 2 aborde la question du rôle et de l'implication des artistes, des organismes et du développement des arts et de la culture sur le territoire. L'auteur y indique qu'un des effets du numérique – la contraction des distances – ouvre aussi l'opportunité d'une vaste et fertile occupation du territoire par les artistes et les organismes artistiques québécois. L'auteur recommande ainsi la mise en place et le soutien d'écosystèmes artistiques innovants partout sur le territoire en s'appuyant essentiellement sur les organismes artistiques, de forts agents de revitalisation et d'innovation. Il suggère aux pouvoirs publics de porter une attention particulière aux quatre volets essentiels à la pérennité des écosystèmes artistiques régionaux, soit la recherche, la production, la diffusion et la formation et d'en assurer un financement viable.

Le chapitre 3 aborde ces questions en proposant trois actions précises : 1. soutenir les organismes artistiques présents sur le territoire afin que ceux-ci développent simultanément les quatre volets indispensables à la santé et à la pérennité d'un écosystème artistique, 2. financer adéquatement ces organismes afin qu'ils soient en mesure d'accomplir leurs mandats en y attachant le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire tout en mettant fin aux pratiques de saupoudrage et 3. mettre en place des mesures et des incitatifs afin d'encourager la philanthropie et le mécénat visant les organismes professionnels tout en soutenant davantage l'entrepreneuriat culturel.

## CHAPITRE 1 – Les enjeux culturels de l'ère numérique

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec fait face à de très vastes enjeux et représente tout autant une opportunité qu'un risque. En effet, depuis une dizaine d'années, toutes les facettes de l'existence humaine, de l'économie à la culture en passant par les rapports qu'entretiennent les humains entre eux, sont profondément transformées par l'avènement de ce que nous pouvons aujourd'hui nommer l'ère numérique. Le renouvellement de la politique culturelle représente ainsi une opportunité importante d'ajuster toutes les formes d'interventions et de structurations politiques de la culture à ce nouveau paradigme.

Mais cet exercice représente également un risque important puisqu'en étant encore aujourd'hui dans une ère de profondes transformations, nous n'en connaissons encore ni les fondements ni ce que seront réellement la culture et l'économie culturelle à la suite de cette mutation civilisationnelle. La force d'inertie et les enjeux économiques auxquels fait face le milieu culturel font en sorte qu'il est difficile pour beaucoup d'entre nous de prendre le recul nécessaire pour analyser et comprendre finement ce qu'il est en train de se passer.

Devant une transformation de cette ampleur, il nous semble évident qu'il faut être en mesure de remettre en question tant les façons dont nous faisons les choses que la valeur même de ce que nous défendons avec cœur et passion depuis toujours. Il faut pouvoir entrevoir que certaines formes de création aujourd'hui dominantes – pensons à la culture télévisuelle ou au cinéma – pourront à terme devenir des formes artistiques marginales n'attirant qu'un public restreint.

Dans de telles conditions et en situation de crise perpétuelle de financement depuis des années, il n'est pas aisé de porter un regard détaché sur la situation actuelle. L'expérience nous apprend par contre qu'il est encore plus dommageable de laisser la force d'inertie du milieu culturel minimiser l'étendue des mutations actuelles en ne voyant le numérique que comme un nouveau moyen de communication grâce auquel les productions culturelles pourront rejoindre leurs publics. À notre avis, il s'agit là d'un mauvais diagnostic. La situation présente est beaucoup plus complexe et les modèles grâce auxquels s'est construite l'économie culturelle du Québec deviennent non fonctionnels.

Cette problématique propre aux changements paradigmatiques nous amène à souligner le principal écueil auquel nous faisons face : un mauvais diagnostic des enjeux du numérique ne peut qu'engendrer de mauvaises solutions et faire en sorte que, incapable d'intégrer de nouveaux marchés, l'économie culturelle du Québec se referme sur elle-même et finisse par s'asphyxier.

Même s'il transforme effectivement la communication, même s'il établit de nouvelles modalités de communication, qu'il fonde de nouvelles communautés, qu'il efface les frontières et qu'il transforme profondément la notion de valeur, le numérique ne peut pas être réduit à une simple amélioration des moyens de communication, aussi efficaces soient-ils. Au-delà d'une augmentation et d'une accélération des communications, le numérique transforme profondément toutes les facettes de la société humaine. Il contracte les distances physiques, il transforme la perception du temps, il établit de nouvelles façons de voir et de comprendre le monde, il transforme les modes organisationnels, il transforme même le fonctionnement de notre mémoire et la gestion, le partage et l'écriture de la connaissance et de l'histoire. Il s'agit, en somme, de transformations aussi importantes que celles qui survinrent lors de la révolution industrielle.

Pas en reste, le monde culturel subit actuellement aussi une transformation profonde de tous ses paramètres de fonctionnement. De la production des œuvres aux types d'œuvres produites, de la façon dont le public découvre les œuvres aux types d'œuvres auxquelles il accorde de la valeur, tout ceci se retrouve aujourd'hui complètement chamboulé. Les nouvelles générations natives du numérique ne consomment plus la culture de la même façon, ne fréquentent plus les mêmes réseaux, ne découvrent plus la culture selon les mêmes paramètres et n'accordent plus tout à fait le même rôle à la production culturelle. Cette génération est en voie de transformer de fond en comble l'économie culturelle, le rôle de tous ses acteurs, le statut de l'artiste, les modes de production culturelle et son rôle dans les sociétés humaines.

En ce sens, il ne s'agira pas simplement de réfléchir aux façons de mettre la culture au diapason de l'ère numérique, mais surtout de s'assurer que nous posons les bons diagnostics et que les stratégies mises en place répondent aux transformations profondes qui bouleversent toute l'organisation économique et sociale. Abordons maintenant sous cet angle certaines des questions concernant le virage numérique soulevées dans le cahier de consultation.

*7/ Comment augmenter la visibilité des contenus culturels québécois, particulièrement francophones, sur Internet et les autres plateformes numériques (jeu, mobilité, réalité virtuelle et augmentée, installations interactives)?*

Même si la question de la visibilité nous semble importante, nous considérons que c'est plutôt la recherche et le développement de nouvelles formes et de nouveaux types d'œuvres qui doivent être priorités. Il nous semble de prime abord assez improductif de soutenir la visibilité de contenus culturels si ceux-ci ne répondent pas à ce qu'est et ce que sera la production culturelle numérique. Le type d'œuvres et les modes de fonctionnement du marché qui émergent et émergeront de ce nouveau paradigme seront inventés par les artistes et les organismes et entrepreneurs culturels qui participeront à la redéfinition du rôle des arts et de la culture dans la société. Malgré qu'elle demeure pour le moment assez indéfinie, cette production culturelle sera conçue par les créateurs et les chercheurs au cours des prochaines décennies. Nous ne pouvons faire l'économie de cette recherche et de ces inventions avant de réfléchir à leur visibilité. Il s'agit d'un enjeu stratégique de première importance et le Québec recèle un cœur créatif capable de relever ce défi. Il s'agit donc de favoriser les artistes, les organismes et les entrepreneurs qui œuvrent à redéfinir ce que sera la culture et son économie dans l'ère numérique. Les œuvres les plus percutantes et les plus en adéquation avec ce nouveau paradigme ne manqueront pas d'atteindre un vaste public tant sur internet et les autres plateformes numériques qu'au sein des communautés elles-mêmes.

*8/ Comment assurer le financement des contenus dans un univers virtuel où le partage et la gratuité sont rois?*

La question de la gratuité est une fausse question qui se base sur un modèle économique périmé non applicable à l'ère numérique. Nous estimons qu'il faut plutôt poser la question en terme de **valeur**, tant marchande que symbolique. Les notions de reproductibilité et de viralité deviennent alors centrales dans l'établissement de la valeur d'une œuvre et du prix que les consommateurs sont prêts à payer pour y avoir accès et les bailleurs de fonds à y mettre pour y être associés. La nature même du numérique – un objet numérique est par défaut multiple – rend la diffusion payante de contenu reproductible caduque : sa valeur est très faible et il est

accessible de partout sans contrainte. Par contre, ce qui n'est pas reproductible, pensons par exemple aux arts vivants (théâtre, concert, performance, spectacle, installations, œuvres interactives, etc.) présentera une importante valeur ajoutée par son caractère « expérientiel » impossible à vivre en ligne. Les expériences, les événements uniques et les objets à éditions limitées, par exemple, risquent de devenir le refuge de la valeur des objets culturels. Ces changements fondamentaux affecteront inévitablement toutes les pratiques culturelles et tendront à effacer, voir éliminer la distinction entre *high* et *low* art tout en accentuant les effets de niches (au sein desquelles se retrouveront des pratiques artistiques avant-gardistes).

Il est évident que le modèle économique actuel n'est que transitoire, car il n'est pas apte à assurer une rétribution adéquate aux artistes. Est-ce que le nouveau modèle économique devra se baser sur une mise à jour de la notion de droits d'auteurs, sur une rétribution des fournisseurs d'accès internet ou sur la mise en place d'un système étatique de rétribution des artistes? Seul l'avenir nous le dira, mais il nous semble important de suivre attentivement les expériences qui sont en cours un peu partout sur la planète et de tenter nos propres expériences.

La question de la gratuité devient ainsi une fausse question puisque, comme nous venons de le démontrer, elle n'est en fait que le symptôme d'une transformation profonde de la valeur de certains types d'œuvres. Le marché culturel est en complète redéfinition et ce sont les créateurs, les organismes et les entrepreneurs culturels qui, en inventant les nouvelles formes culturelles, redéfiniront les nouvelles modalités de ce marché émergent. Ce sont donc eux qui doivent être soutenus prioritairement afin que le milieu culturel québécois participe à cette redéfinition et y apporte ses propres problématiques.

*13/ Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturelle suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi?*

Compte tenu des enjeux que nous avons décrits jusqu'ici, nous pensons qu'une attention particulière devra être portée prioritairement à la chaîne de recherche, de création et de production artistique. Comme nous l'avons exposé, il est urgent de redéfinir de nouvelles formes artistiques et de nouveaux modèles économiques aptes à soutenir le développement culturel dans l'ère numérique.

En premier lieu, notre expérience des dernières années en recherche et en création numérique nous a montré que le milieu culturel québécois fait face à d'importantes lacunes en littératie numérique. Rares sont les artistes et les travailleurs culturels qui comprennent bien les enjeux du numérique et qui les intègrent dans leurs pratiques. Nous penchons donc vers une priorisation de la formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels. Cette formation ne doit pas être exclusivement scolaire. Elle doit être dispensée et accessible au sein de pôles régionaux spécialisés en numérique et elle doit prendre toute sorte de formes afin d'être le plus flexible possible : atelier, workshop, conférences, exposés et formations magistrales, bases de connaissances, résidences, etc. Une attention toute particulière doit aussi être portée à la formation des enfants et des adolescents en création numérique. Trop peu d'initiatives existent actuellement en ce sens, et le numérique, au sein des établissements scolaires, est encore abordé comme un simple moyen de communication ou comme une bibliothèque universelle. Les organismes régionaux possédant cette expertise doivent être soutenus prioritairement afin de dispenser ces formations à leurs clientèles.

D'autre part, nous penchons aussi fortement, pour les mêmes raisons, vers une priorisation de la création et de la

production. Comme nous l'avons exposé plus haut, ce sont les créateurs, les organismes et les entrepreneurs artistiques œuvrant déjà en numérique qui définiront ce que sera la création artistique de demain. Il est donc prioritaire de soutenir ceux-ci afin que le Québec puisse participer à cette redéfinition.

Enfin, les conditions de pratique des artistes et des travailleurs et entrepreneurs culturels représentent la condition *sine qua non* de l'émergence de ces nouvelles pratiques culturelles. Depuis plusieurs années, nous remarquons un important effritement de celles-ci. Plusieurs de nos plus grands artistes n'arrivent pas à vivre même partiellement de leur art et doivent occuper un ou plusieurs emplois de subsistance. Il nous semble impératif de sortir de l'approche de saupoudrage actuel (on finance de plus petits montants à plus d'artistes) pour assurer une certaine stabilité de financement sur des périodes plus longues. Il serait peut-être intéressant de suivre en ce sens le modèle des fonds de recherche qui financent des projets sur trois ou quatre années à hauteur de 30 000 \$ / année. Une telle approche ne permettrait pas de financer autant d'artistes, mais ceux qui le seraient auraient plus de chance de développer une recherche consistante et, au final, les retombées seraient plus importantes pour l'ensemble de la culture québécoise.

Une dernière observation à propos des enjeux propres à l'ère numérique. Une des caractéristiques propres à la création numérique est sa propension à l'interdisciplinarité. Par nature, le numérique stimule la pollinisation de tous les secteurs de la société. Nous observons ce phénomène un peu partout sur la planète par la création d'instituts d'innovation technologique interdisciplinaires qui soutiennent les recherches à la conjonction des disciplines et des secteurs.

Le Québec n'est malheureusement que peu avancé dans cette avenue et les programmes de soutien fonctionnent encore en silos bien imperméables. L'expérience de Sporobole dans la création d'un programme arts, sciences et technologies<sup>1</sup> nous a appris que, trop souvent, la culture est encore considérée comme une activité frivole et sans impact tant par les intervenants reliés au développement économique que par ceux reliés à la recherche et à l'innovation – et ce même si les chercheurs de ces disciplines sont très intéressés à de telles collaborations. Historiquement, c'est souvent par ce type de croisements que les plus importantes innovations se produisent. Ainsi, nous estimons qu'il faut rapidement favoriser la création d'initiatives interdisciplinaires en culture en créant différents programmes de soutien à la recherche et à la création entre les différents ministères.

Nous pensons ici à des programmes de financement conjoints entre les Fonds de recherche du Québec (FRQSC et FRQNT), le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec. De tels programmes permettraient la mise en place d'initiatives innovantes à la convergence des arts et des autres disciplines, stimuleraient la rencontre des expertises et permettraient au Québec d'être compétitif sur la scène internationale des arts numériques. Une des retombées indirectes de telles initiatives serait aussi de prouver par l'action le rôle et la place particulière qu'occupent les arts dans la société du savoir et l'économie québécoise. Et encore une fois, ces programmes ne doivent pas être concentrés uniquement

---

1 Sporobole a mis en place en 2014 un programme de résidences en arts, science et technologie qui réunit pour une durée de 12 mois un artiste, un chercheur en sciences et une équipe de pilotage. La mise en place d'un tel programme fut extrêmement difficile compte tenu de l'absence de programme de financement visant ce type de maillage tant au MCCQ qu'au CALQ, au MEIE ou aux Fonds de recherche du Québec. D'autre part, même si les chercheurs scientifiques se sont toujours montrés très intéressés et comprennent bien les impacts qu'un tel projet peut avoir sur les pratiques de chacune des disciplines, le financement provenant des bailleurs de fonds en sciences et innovation ne considérait absolument pas le travail avec les artistes comme un travail d'innovation. On y voit encore le travail artistique comme futile et peu sérieux, même si dans les faits, le secteur culturel représente près de 4,5% du PIB du Québec, loin devant plusieurs secteurs économiques qui font les grands titres de façon régulière.

au sein des universités. Les organismes privés œuvrant dans le domaine des arts numériques mènent d'excellentes recherches sur le terrain et c'est souvent par eux qu'est développée l'économie culturelle du Québec.

En conclusion de ce chapitre, revenons de façon schématique sur les moyens que nous suggérons de prendre pour faire face aux enjeux propres à l'ère numérique. Comme nous l'avons soutenu, les transformations apportées par le numérique sont si profondes qu'il nous faut parler de changement de paradigme. Il s'agirait d'une erreur de ne considérer le numérique que comme un nouveau moyen de communication et de centrer les interventions gouvernementales autour de la mise à niveau d'équipements, de la numérisation, du développement de public et du soutien à la diffusion sur les réseaux et plateformes numériques sans soutenir l'émergence des nouvelles formes culturelles et économiques adaptées à l'ère numérique. En ce sens, nous considérons qu'il faut prioritairement :

**1. Soutenir les artistes numériques :**

- a) Il faut soutenir prioritairement les créateurs numériques qui travaillent à définir ce que seront les formes culturelles de l'ère numérique et ce que sera la nouvelle économie culturelle numérique du Québec.
- b) Il faut de plus revoir les modes de financement des artistes pour leur assurer des conditions de pratiques adéquates. On ne peut espérer obtenir de retombées significatives si nous n'investissons pas les fonds nécessaires au développement de leurs pratiques.

**2. Soutenir l'implantation d'incubateurs artistiques numériques dans toutes les régions du Québec :**

- a) Il faut s'assurer que ces organismes interviennent simultanément sur 4 plans :
  - i. La recherche : ces organismes sont les mieux placés pour stimuler la recherche et le développement de nouvelles formes culturelles. En tant que personnes morales, ces organismes peuvent pérenniser les nouveaux savoirs en accumulant et conservant les nouvelles connaissances et les nouveaux savoir-faire liés à la création numérique.
  - ii. La production : ces organismes doivent soutenir la production d'œuvres et de produits culturels numériques innovants au sein de leurs communautés.
  - iii. La diffusion : ces organismes doivent partager le résultat des recherches en création numérique avec la communauté la plus vaste possible.
  - iv. La formation : ces organismes doivent être les dépositaires des connaissances et des savoirs développés au sein de leur organisation et pouvant servir à d'autres créateurs. Ils doivent aussi les rendre accessibles et les diffuser soit par des bases de connaissance, soit par des formations visant différentes clientèles. Ils doivent devenir des passeurs de savoirs en offrant à leurs communautés de la formation visant tant les artistes professionnels que les enfants ou d'autres clientèles.
- b) Il faut soutenir adéquatement ces organismes artistiques spécialisés en numérique afin qu'ils accomplissent leurs missions et mettent en place un véritable écosystème numérique au Québec.

**3. Soutenir la création de programmes de recherche-crédation interdisciplinaires**

- a) Le gouvernement du Québec doit faciliter l'émergence d'initiatives interdisciplinaires entre les arts numériques et les autres secteurs d'innovation.
- b) Nous recommandons la création de programmes de financement de projets de recherche et de création en arts numériques réunissant des chercheurs des sciences, du génie ou des sciences

humaines avec des artistes professionnels, et ce partout sur le territoire.

- c) Le ministère de la Culture et des Communications du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec, les Fonds de recherche du Québec et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec doivent créer des programmes conjoints et suffisamment souples pour être accessibles à différentes communautés de pratique.
4. **Soutenir la recherche et le développement de nouveaux modèles économiques** émergents par les différents acteurs du champ culturel : artistes, entreprises, organismes, chercheurs, entrepreneurs, etc.



## CHAPITRE 2 - Les artistes, les organismes et le développement des arts et de la culture sur le territoire

Comme nous l'avons effleuré plus haut, un des effets importants de l'ère numérique est l'effacement des frontières et une certaine globalisation normative. Ceci comporte bien évidemment de nombreux défis pour les productions culturelles minoritaires et les petits marchés. Il devient de plus en plus difficile pour ceux-ci de prendre leur place dans un espace globalisé où les puissances culturelles possèdent plus de ressources et donc plus de visibilité. Un des risques associés à cette globalisation est une certaine perte identitaire et de diversité culturelle. Pour certains, cela semble un mouvement dangereux impossible à stopper et la réponse gouvernementale doit être l'injection de fonds pour assurer une présence des contenus nationaux sur les réseaux numériques (*question 7*). Sans remettre totalement en question cette approche, nous proposerons ici une approche différente basée sur une lecture prospective d'un certain retour de balancier observable actuellement.

La globalisation actuelle des produits culturels se construit essentiellement sur une dématérialisation des œuvres et des contenus qui en permet l'échange et l'accessibilité sur les réseaux numériques. Cette dématérialisation entraîne avec elle une série d'effets collatéraux : décontextualisation des contenus culturels, perte de relation avec des communautés physiques de territoires donnés, éloignement des liens et des relations entre les communautés virtuelles et réelles, etc. Bref, une certaine perte de relation avec notre corps physique, l'espace et les communautés qu'il habite. L'humain étant un être d'esprit, mais aussi de corps, nous observons actuellement un certain retour vers tout ce qui concerne les rapports que nous entretenons avec le corps et la proximité. Nous en voyons clairement les effets en économie où l'achat local, les produits du terroir et les mouvements économiques *hyperlocaux* sont en constante progression. Cela témoigne d'un rapport au corps qui se transforme et s'ajuste aux nouveaux enjeux de la globalisation et de la dématérialisation numérique.

Les produits culturels n'étant pas du même ordre que la culture maraîchère, ce retour du balancier s'effectue de façon plus subtile. Dans une certaine mesure, le marché demeure global, mais les produits culturels deviennent plus que jamais les ambassadeurs des identités locales et nationales. Ce n'est qu'en assurant une qualité exceptionnelle à la production culturelle québécoise que celle-ci pourra s'imposer dans un marché global. La culture québécoise possède le potentiel créatif pour occuper de belles parts de marché dans une économie culturelle globalisée. Nous le voyons avec certaines œuvres qui se démarquent sur la scène internationale. Nous pensons néanmoins que nous pouvons faire beaucoup mieux en mettant en place une stratégie de développement des arts et de la culture sur tout le territoire.

Comme nous venons d'en témoigner, le numérique offre aujourd'hui la possibilité pour les créateurs de travailler de n'importe quel endroit sur le territoire. Nous pensons que le gouvernement du Québec doit favoriser cette occupation du territoire par les créateurs afin de témoigner davantage de la richesse de la diversité culturelle du Québec, d'assurer une présence de la recherche et de la création artistique sur tout le territoire québécois et de favoriser la revitalisation des communautés et l'implantation de communautés innovantes partout sur le territoire grâce à la présence d'artistes et d'organismes artistiques. La culture artistique professionnelle ne doit pas être qu'une affaire de grandes métropoles, et pour assurer le développement territorial de celle-ci, plusieurs actions doivent être entreprises rapidement.

Le développement culturel régional doit pouvoir s'appuyer sur des acteurs locaux. Les organismes artistiques professionnels doivent redevenir les yeux et les mains des politiques culturelles gouvernementales. C'est par ceux-ci que se fera le développement culturel territorial, car ils connaissent mieux que quiconque les besoins de leurs clientèles et les particularités de leur région. Mais pour qu'ils puissent accomplir ce rôle, le gouvernement

du Québec doit s'assurer qu'ils en ont les moyens, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Pour mettre en place un écosystème artistique pérenne, un organisme régional, surtout s'il est seul dans son domaine, doit simultanément agir sur quatre plans distincts : la recherche, la production, la diffusion et la formation. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec doit s'assurer que ces quatre volets sont financièrement soutenus au sein des organismes régionaux. À l'heure actuelle, le financement qui leur est accordé ne permet souvent de répondre qu'à un seul des volets. Un tel financement est non seulement insuffisant, il est contre-productif. Le Ministère doit sortir d'une approche de financement favorisant le saupoudrage pour mettre en place une approche qui tienne compte des coûts réels d'un développement culturel structurant. Nous n'attendrions pas d'une entreprise privée qu'elle accomplisse sa mission avec un financement représentant 25% de ses besoins, alors agissons de la même façon avec les organismes culturels. Finançons-les convenablement ou fermons-les.

Les municipalités doivent aussi devenir de réelles partenaires dans ce plan de développement. Celles-ci comprennent souvent très mal les retombées socioéconomiques du développement culturel sur leur territoire. Depuis l'abolition des Conférences régionales des élus, les milieux culturels régionaux se retrouvent orphelins de sources de financement régionales pour des projets structurants. Il s'agit à notre avis d'un important recul pour le développement économique général du Québec. Une partie de l'enveloppe transférée aux municipalités devrait ainsi être obligatoirement attachée à du développement culturel répondant aux objectifs du ministère de la Culture et des Communications du Québec. De plus, une partie des fonds provenant du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation devrait aussi être attachée au développement culturel régional puisque la santé et le développement des milieux culturels sont une des conditions essentielles à la mise en place d'écosystèmes économiques régionaux innovants. Les artistes et les organismes artistiques sont depuis toujours d'importants catalyseurs d'innovation et de revitalisation socioéconomiques, mais ils n'en récoltent presque jamais les retombées. La nouvelle politique culturelle doit tenir compte de cet état de fait et positionner le développement culturel sur le territoire comme une des conditions de réussite du développement économique.

En résumé, nous pensons que les artistes et les organismes artistiques ont un rôle essentiel à jouer dans le développement économique et territorial du Québec. Cette importance doit non seulement être soulignée dans la nouvelle politique culturelle du Québec, mais elle doit être soutenue par des actions concrètes au sein de différents ministères et des municipalités. L'ère numérique permet aujourd'hui aux artistes de travailler et de rayonner à partir de partout sur le territoire. Il est ainsi possible de favoriser l'implantation de ceux-ci en région sans compromettre la qualité de leurs créations. Pour y parvenir, le ministère de la Culture et des Communications doit déléguer ce développement régional aux organismes artistiques professionnels présents sur le territoire tout en s'assurant :

1. **Que ceux-ci développent simultanément les quatre volets indispensables à la santé et la pérennité d'un écosystème artistique :**
  - a) La recherche : soutenir l'exploration et l'expérimentation de nouvelles formes artistiques et de nouveaux modèles socioéconomiques.
  - b) La production : assurer l'accès à des lieux adéquats et des équipements à la fine pointe pour les artistes amateurs, en voie de professionnalisation et professionnels.
  - c) La diffusion : assurer une diffusion continue des travaux et des recherches artistiques aux différentes communautés.
  - d) La formation : assurer une formation continue et professionnelle adaptée tant aux enfants qu'aux

amateurs ou aux artistes professionnels.

**2. Qu'ils reçoivent un financement adéquat leur permettant d'accomplir leurs missions.**

- a) Ce financement devrait provenir de différentes sources :
  - i. Du ministère la Culture et des Communications du Québec.
  - ii. Du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec afin de soutenir le développement économique régional et la mise en place de conditions favorables à l'innovation partout sur le territoire.
  - iii. Du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire du Québec afin de contraindre les municipalités à intégrer le développement culturel dans leurs politiques de développement économique et de favoriser l'occupation territoriale par les artistes et les organismes artistiques.
- b) Les modes de financement doivent aussi changer :
  - i. Le financement des organismes doit tenir compte des coûts réels de leurs mandats afin de s'assurer que les retombées prévues soient au rendez-vous. Il faut mettre un terme au saupoudrage, quitte à financer moins d'organismes.
  - ii. Il faut aussi mettre un terme au saupoudrage du financement visant les artistes et s'assurer que ceux qui sont financés aient les moyens de leurs ambitions.
  - iii. Il faut mettre en place des mécanismes de soutien adaptés aux organismes en croissance. Le financement public doit pouvoir suivre l'évolution des opportunités d'affaires et des autres sources de financement.

**3. Que la philanthropie, le mécénat et l'entrepreneuriat culturels soient davantage soutenus et encouragés.**

- a) Il faut mettre en place d'importants incitatifs fiscaux pour encourager la philanthropie et le mécénat tout en s'assurant que la création professionnelle soit au cœur de leurs actions.
- b) Il faut encourager l'entrepreneuriat culturel non seulement par de la formation continue, mais aussi en s'assurant que le financement public suive le développement des revenus autonomes des organismes.

**CONCLUSION :**

En conclusion, les changements étant aux yeux des bâtisseurs aussi des opportunités, nous considérons que le renouvellement de la politique culturelle du Québec tombe à point pour redonner une impulsion à la culture québécoise. Par contre, nous demeurons quelque peu inquiets des conclusions auxquelles le gouvernement du Québec arrivera. Faire face à des changements aussi fondamentaux que ceux occasionnés par la révolution numérique demandera à tous les intervenants de prendre un recul important face à leurs enjeux individuels. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une analyse fine des forces en présence et des causes réelles des nombreux symptômes que nous observons actuellement. Le milieu culturel, soumis depuis trop longtemps à un régime minceur, ne doit pas confondre force d'inertie et sauvegarde de ses acquis. La culture demeure et demeurera fondamentale dans l'expérience humaine, mais la révolution numérique demande l'invention de nouveaux modèles afin que celle-ci continue à témoigner de la vivacité et de la diversité des peuples et du Québec. Nous pensons que les modestes pistes soumises dans ce mémoire constituent un terrain fertile à la réinvention non seulement du rôle de la culture dans une ère numérique, mais aussi de nouveaux modèles économiques pour en soutenir le développement.

- Éric Desmarais